



Déligneuses Liste de contrôle

Pour déligneuses avec retour de la lame au-dessus de la table

Travaillez-vous en toute sécurité à la déligneuse?

Les accidents qui se produisent en travaillant avec une déligneuse ne sont pas rares et entraînent généralement des blessures graves. Vous pouvez réduire considérablement le risque d'accident en veillant au bon fonctionnement des machines et à une instruction adéquate du personnel.

Les principaux dangers sont:

- des coupures dues à la lame de scie
- des blessures dues à l'éjection de la pièce ou à la projection d'éclats (copeaux, nœuds morts, etc.) ou d'éléments d'outils
- des maladies dues à l'exposition au bruit et à la poussière de bois

Cette liste de contrôle vous permettra de mieux maîtriser ces dangers.

1. Remplissez la liste de contrôle.

Si vous avez répondu «non» ou «en partie» à une question, des mesures s'imposent. Veuillez les noter à la dernière page. Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.

2. Mettez en œuvre les améliorations nécessaires.

Organes de commande

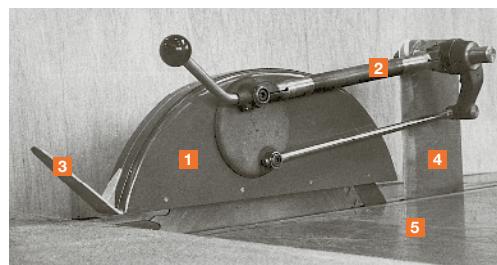
- 1 La barre d'enclenchement au pied pour l'avancement de la lame est-elle protégée à l'aide d'une couverture, afin d'empêcher une mise en service involontaire? (Fig. 1)
- oui
 non
- 2 L'avancement de la lame cesse-t-il dès que l'organe de commande (bouton, pédale) n'est plus actionné?
- oui
 non
- 3 Lorsque le retour de la lame a été amorcé, la lame reprend-elle automatiquement sa position initiale?
- oui
 non



1 La couverture au-dessus de la barre d'enclenchement empêche l'avancement intempestif de la lame.

Éléments de transmission

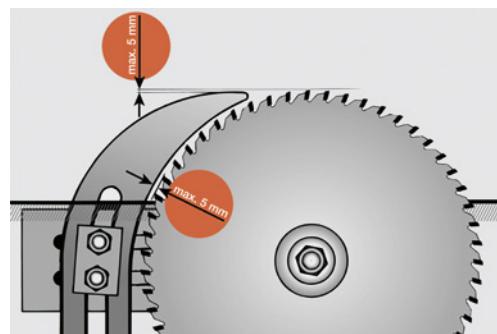
- 4 Les éléments de transmission (p. ex. poulie, courroie, chaîne, agrégat mobile) situés sous la table sont-ils encaissés?
- oui
 en partie
 non



2 Cape fixée au support effilé.

Couverture de la lame

- 5 Un support effilé (fig. 2, pos. 4) est-il placé derrière le couteau diviseur (5) pour recevoir le porte-cape (2)?
- oui
 non
- 6 Une cape protectrice (fig. 2, pos. 1) avec un bec d'entrée (3) et un guidage parallèle est-elle fixée au support effilé (4)?
- oui
 non
- 7 La cape est-elle complète et en état de fonctionnement?
Par exemple:
• liteaux à l'intérieur en bon état
• déplacement aisément de la cape en hauteur
- oui
 non



3 Réglage correct du couteau diviseur. Le couteau diviseur empêche les blessures causées par la partie saillante de la lame de scie ou en réduit la gravité.

- 8 Un couteau diviseur est-il en place et correspond-il en diamètre et en épaisseur à la lame montée?
Des couteaux diviseurs adaptés aux lames utilisées doivent être disponibles. (Fig. 3 et 4)

- oui
 en partie
 non

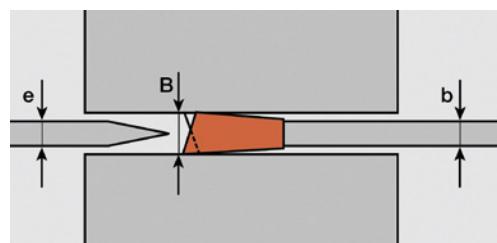
- 9 La fente dans la table pour la lame de scie circulaire est-elle inférieure à 12 mm?

- oui
 non

- 10 Un liteau en bon état (côté opérateur) empêche-t-il d'accéder horizontalement à la lame entre les traverses et en-dessous de la pièce? (Fig. 5 et 6)

- oui
 en partie
 non

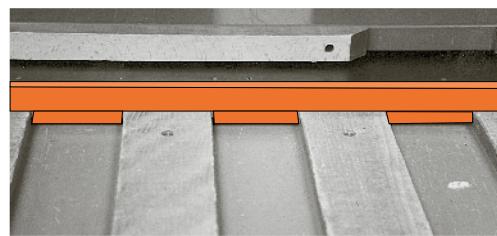
Le liteau doit être en matériau usinable par la lame (p. ex. bois) et toujours rester en bon état.



4 Le couteau diviseur doit être plus mince que la largeur de coupe (B), mais au moins aussi épais (e) que le corps de la lame (b).

Maintien de la pièce

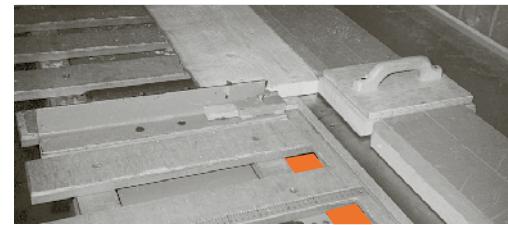
- 11 La machine est-elle équipée de guides transversaux permettant de maintenir les pièces courtes? (Fig. 6)
- oui
 en partie
 non



5 Liteau situé du côté de l'opérateur.

12 Les butées sont-elles munies d'embouts réglables en bon état, pouvant être poussés jusqu'au plan de la lame pour retenir les éclats? (Fig. 7)

- oui
 non



Poussoir

13 Un poussoir avec poignée est-il à portée de main? (Fig. 8)

- oui
 non



Entretien de la machine et changement de lame

16 La machine dispose-t-elle d'un interrupteur de sécurité cadenassable permettant de l'isoler de son alimentation électrique?

- oui
 non

Organisation, formation, comportement

17 Votre entreprise dispose-t-elle de règles de sécurité spécifiques pour les travaux à la délineuse?

(Exemples de règles de sécurité: voir encadré ci-dessous.)

- oui
 en partie
 non

18 Le personnel a-t-il été instruit pour travailler en toute sécurité à la délineuse?

- oui
 en partie
 non

19 Une personne responsable de l'entretien de la délineuse a-t-elle été désignée et formée en conséquence?

- oui
 non

20 Les supérieurs contrôlent-ils régulièrement le respect des règles de sécurité (question 17) et corrigent-ils les comportements à risque?

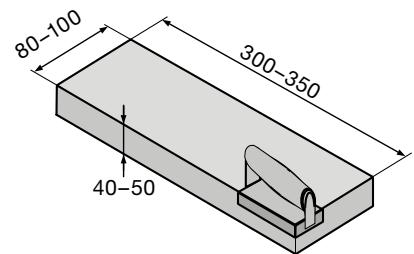
- oui
 en partie
 non

Règles de sécurité (remarque concernant la question 17)

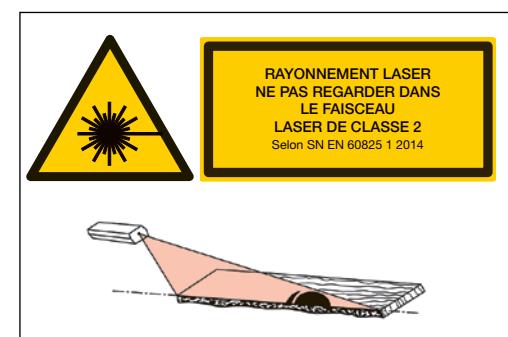
Le travail en toute sécurité ne peut être garanti que par l'application de règles de sécurité clairement définies. Ces règles doivent être établies en fonction des spécificités de l'entreprise et de la machine. Le mode d'emploi et le feuillet d'information de la Suva «Des règles pour davantage de sécurité» peuvent servir de bases pour l'élaboration de règles de sécurité et de comportement (www.suva.ch/66110.f).

Exemples de règles de sécurité et de comportement à respecter pour travailler à la délineuse

- Nous n'utilisons la délineuse que lorsque nous avons reçu l'instruction nécessaire.
- Nous abaissons toujours la cape de protection sur la pièce à travailler.
- Nous travaillons toujours avec les doigts repliés lors de la découpe des pièces.
- Nous utilisons toujours un poussoir pour couper les pièces étroites.
- Nous utilisons toujours un guide transversal pour éviter la projection ou l'entraînement des pièces.
- Nous portons des protecteurs d'ouïe et des lunettes de protection.



8 Matériau recommandé pour les poussoirs: bois tendre.



9 L'indication de la ligne de coupe est limitée en longueur à la plus longue pièce pouvant être délinée.

Infos complémentaires: brochure «Attention: rayonnement laser» (www.suva.ch/66049.f).

Si vous avez constaté d'autres dangers concernant ce thème dans votre entreprise, notez également au verso les mesures qui s'imposent.

Plan de mesures

Déligneuses avec retour de la lame au-dessus de la table

Liste de contrôle remplie par:

Date:

Signature

Marque

Type

Année de fabrication:

Prochain contrôle le:

(recommandé: tous les 6 mois)

Édition: juin 2023

Référence: 67087 f



Renseignements: tél. 058 411 12 12, service.clientele@suva.ch

Téléchargement et commandes: www.suva.ch/67087

Suva, case postale 287, 1001 Lausanne



 Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Financé par la CFST
www.cfst.ch